



Présentation de l'AMAP la terrasse du T3

Date de réunion : 18 mars 2014

Catherine a commencé par nous présenter l'association « la terrasse du T3 ». Cette association est avant tout un jardin partagé où les gens se retrouvent pour jardiner ensemble. Nous avons adhéré à la charte « Mains vertes » (http://www.paris.fr/pratique/jardinage-vegetation/jardins-partages/comment-creer-un-jardin-partage/rub_9111_stand_10187_port_22123) et nos permanences sont les mercredis matins et les samedis matins entre 10h et 12h.

Les fondamentaux de notre jardin sont le lien et le partage, nous organisons régulièrement des événements autour du « vivre ensemble autrement ». Nos prochains événements sont la réalisation d'une fresque en mai, la fête de la musique le 21 juin, la chasse aux œufs à Pâques, la fête des jardins et la soirée « Contes en musique » en septembre.

⇒ *Plus d'informations ?*

N'hésitez pas à vous rendre régulièrement sur notre site : <http://www.laterrassedut3.org/> ainsi que sur notre page Facebook (la terrasse du T3).

Marc Bianchi, notre nouveau producteur s'est ensuite présenté. Marc a choisi son métier d'agriculteur suite à une reconversion professionnelle. Il a tout d'abord été en couveuse (à Saint-Augustin dans le 77) et s'est lancé sur sa propre exploitation à Coulommiers depuis janvier 2015.

Il mutualise avec un autre agriculteur son matériel agricole et a une gestion très rigoureuse de son entreprise.

Il fournit déjà une AMAP à Ivry-sur-Seine Pomme d'Ivry : <http://www.pomme-d-amap.org/>

⇒ *Plus d'informations ?*

<http://www.laterrassedut3.org/panier-de-legumes-amap/>

<http://www.laterrassedut3.org/inscrivez-vous-a-la-future-amap/>

Corinne est ensuite revenue sur les fondamentaux de l'AMAP en présentant la charte des AMAP (http://www.amap-idf.org/images/imagesFCK/file/2charte_des_amap/charte_des_amap_mars_20142.pdf).

Il est essentiel que chaque adhérent comprenne que l'engagement en AMAP n'est pas un acte anodin, ni un approvisionnement en légumes. Il s'agit d'un véritable acte de soutien d'une ferme. En contrepartie de ce soutien, le maraîcher nous donne une part de sa récolte.

Il faut donc bien avoir conscience de tous les engagements à la fois de l'adhérent et du maraîcher. Nous souhaitons insister notamment sur :

- La contractualisation et le préfinancement de la production pour la période de juillet à décembre ;
- La prise de conscience des fluctuations de quantité de légumes dans les paniers liées aux aléas inhérents au métier d'agriculteur ;
- L'investissement pour effectuer au minimum deux distributions par an et s'engager à nettoyer parfaitement notre local d'accueil. Attention aux horaires ! Il vaut mieux éviter d'être en retard lorsque l'on est de distribution ;
- Venir visiter la ferme à l'occasion d'un événement « coup de main ».

⇒ *Plus d'informations ?*

<http://www.amap-idf.org/>

A suivi ensuite un échange sur l'ensemble des modalités d'organisation :

➤ **Les paniers :**

Trois types de paniers :

- le grand panier à 22 €
- le petit panier à 12 €
- le demi-panier ou « panier partagé » (à 22 € pour deux familles, soit 11 € par famille)

Les adhérents choisissant la formule « demi-panier » s'organisent entre eux : soit ils se partagent le panier chaque semaine, soit ils viennent chercher leurs paniers une semaine sur deux.

Le petit panier est un panier plus petit que le grand panier, son contenu est pensé pour qu'on puisse cuisiner avec, et éviter de se retrouver avec des demi-salades par exemple. Il contient moins de variétés mais en quantités plus importantes.

➤ **Les modalités d'inscription**

Inscription à la terrasse du T3 (15 € l'année, qui se décomposent en 10€ pour le réseau AMAP île de France et 5€ de fonctionnement pour l'association) : <http://www.laterrassedut3.org/readherez-a-lassociation-en-2015/>

Remplir le contrat d'engagement entre vous et Marc Bianchi, choisir un échéancier de paiement et fournir les chèques. (Contrat joint).

Attention : les contrats doivent être signés avant le 11 avril 2015.

➤ **L'organisation des distributions**

Le lieu de distribution reste à déterminer. Nous sommes en attente de deux réponses de lieux d'accueil : la Maison des Fougères (<http://lamaisondesfougères.blogspot.fr/>) et le Club Émeraude Mortier (http://www.mairie20.paris.fr/mairie20/jsp/site/Portal.jsp?page_id=809). Si aucun de ces lieux ne souhaite nous ouvrir leurs portes, nous commencerons les distributions au jardin ou essaierons de trouver une solution de repli temporaire (garage personnel ...).

Le jour de distributions : tous les mercredis du 7 juillet au 16 décembre, soit 24 distributions.

L'horaire de distribution : 19h15-20h15, il est demandé à chaque adhérent de respecter les horaires indiqués et de prévenir en cas de retard afin que les personnes responsables de la distribution puissent organiser le rangement correctement.

Comment s'inscrit-on pour être responsable de distribution ?

Remplir le fichier partagé suivant :

https://docs.google.com/spreadsheets/d/1_cVHw4tv29D3brzbEvEH82AXLRspYNtPu3RK_Y3MqMw/e/dit?pli=1#gid=1733313155

Et si je suis absent ? Et si le producteur doit déplacer une distribution ?

Il faudra utiliser le forum de discussion suivant :

<https://groups.google.com/d/forum/amap-la-terrasse-du-t3>

Vous y aurez accès une fois votre inscription à l'AMAP enregistrée. Chaque information importante y figurera. Vous serez contacté par mail et sms uniquement en cas de changement de dernières minutes.

⇒ *Plus d'informations ?*

Posez toutes vos questions par e-mail à amaplaterrassedut3@gmail.com